

04 JUIN 2021



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEUX-SEVRES  
**COMMUNE D'ASSAIS LES JUMEAUX**  
Tél : 05-49-64-63-46  
[mairie@assaislesix.fr](mailto:mairie@assaislesix.fr)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE 31 MAI 2021

Le trente et un mai deux mille vingt et un à dix-huit heures trente-cinq minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'ASSAIS LES JUMEAUX dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de la « Jaulterie » d'ASSAIS LES JUMEAUX, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude LAURANTIN, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers municipaux présents : 12

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 26 mai 2021

Etaient présents :

Jean-Claude LAURANTIN	Jérôme GLORIAU	Fabrice DURAND
Christine DAGNIAUX	Jean-Louis RIDOUARD	
	Pierrick SAUVIGNON	Annie LAURENTIN
Christophe POTET	Joël NERBUSSON	Christian PRUNIER
Alexandre NIKSARLIAN		Fabrice ADAMO

Absents excusés :

- M. Adrien MILLET, Mme Sabrina LAURENTIN et Mme Sophie RIVALLEAU

Secrétaire : M. Christian PRUNIER a été nommé secrétaire de séance.

**D - 20210036 – UTILISATION DES SALLES COMMUNALES**

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle et suite à la délibération D - 20200074, Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée de prendre une nouvelle délibération concernant l'utilisation des salles communales.

Les limitations en nombre de personnes prévues dans la précédente délibération sont caduques.

Les réservations devront se conformer aux arrêtés préfectoraux en vigueur à la date de location. Ces arrêtés sont reçus régulièrement par la mairie. Les administrés et les services de la mairie sont tenus de s'y conformer.

Les réservations devront toujours être validées par Monsieur Le Maire en fonction des directives qui lui parviendront.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, le conseil municipal décide de :

- valider la nouvelle méthode de réservation des salles,

Au registre sont les signatures.

Fait et Délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,  
Jean-Claude LAURANTIN

